

VMC Gaz existante : certificats et attestation

Toutes les VMC Gaz en service doivent faire l'objet d'un contrat d'entretien écrit et conclu entre le gestionnaire de l'immeuble d'une société de maintenance spécialisée.

A l'issue de chacune des visites annuelles ou quinquennales, l'entreprise délivre un certificat :

- [Certificat de visite annuelle](#)
- [Certificat de visite quinquennale](#)

Lorsqu'un dispositif de sécurité collective (DSC) est installé, l'entreprise est tenue de rédiger une attestation de conformité de ce DSC.

- [Attestation de conformité DSC](#)

Renseignements complémentaires :

Bibliographie associée

Pour obtenir des informations complémentaires sur ce sujet, vous pouvez vous procurer auprès de votre librairie les trois documents suivants :

- [Installations de ventilation mécanique contrôlée combinée avec l'extraction des gaz brûlés d'appareils de chauffage ou de production d'eau chaude](#)
- [Guide de diagnostic et de maintenance des installations de VMC-Gaz - Edition décembre 2005](#)
- [Aide-mémoire : La réglementation dans l'habitat pavillonnaire neuf avec VMC des installations de gaz naturel](#)

CERTIFICAT ANNUEL
DE CONTROLE ET D'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION COLLECTIVE DE VMC-GAZ
(un certificat doit être rédigé pour chaque extracteur de VMC-Gaz)

Opération visitée :	Date de réalisation :
Adresse de la résidence :	
Bâtiment ou cage :	Nombre de logements concernés :
Référence extracteur :	

Gestionnaire :	
Adresse :	Téléphone :

Caractéristiques de l'installation VMC-gaz	
type ⁽¹⁾ : modulée / non modulée / hygro-gaz	directe / inversée
nombre de colonnes cuisine :	nombre total de colonnes :
type sécurité collective ⁽¹⁾ : DSC filaire / DSC par courants porteurs / Absent	
⁽¹⁾ surligner la bonne mention	

Je soussigné,, représentant de la société, certifie avoir réalisé les opérations annuelles de vérification et d'entretien de l'installation de VMC-Gaz conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 avril 1985 modifié par l'arrêté du 30 mai 1989.

J'ai réalisé les opérations suivantes :

- contrôle et entretien des entrées d'air,
- contrôle et entretien des bouches d'extraction,
- contrôle et entretien du conduit de raccordement et des conduits de liaison,
- vérification de l'absence d'appareils perturbateurs,
- vérification du type d'appareil et du fonctionnement du dispositif de contrôle du DSC dans le logement,
- contrôle du réseau collecteur horizontal et vertical,
- vérification du fonctionnement du système de détection de défaut du DSC au niveau de l'extracteur.

Remplacements / réfections de matériels	localisation

Type anomalies identifiées dans le cadre de la visite et nécessitant une intervention ultérieure	localisation

Logement(s) inaccessible(s) pour le(s)quel(s) l'entretien n'a pas pu être réalisé :

Le technicien de maintenance

Signature

Le client

Nom et signature

FICHE DE CONTROLE ANNUEL PAR LOGEMENT
(une fiche de contrôle doit être rédigée pour chaque logement)

Logement visité (numéro / nom) : Date de réalisation :
Bâtiment : Etage

CONTROLE, VERIFICATION ET ENTRETIEN À L'INTÉRIEUR DE CHAQUE LOGEMENT

V-E : vérification, entretien ; **R** : remplacement ; **A** : anomalie non corrigée **V-E** **R** **A**

1. Contrôle et entretien des entrées d'air

- V-E : démontage et nettoyage des entrées d'air.
- V : vérification de la vacuité de la section libre de toutes les entrée d'air.
- V : vérification du nombre et du type des modules d'entrées d'air.
- R : remplacement d'un module d'entrée d'air défectueux.
- A : absence d'entrée d'air dans une des pièces sèches.
- A : section insuffisante d'une entrée d'air.
- A : l'amenée d'air est insuffisant (passage de transit insuffisant).
- A : le nombre et le type des modules d'entrées d'air sont insuffisants.

2. Contrôle et l'entretien des bouches d'extraction

- V-E : vérification de la présence de la bouche VMC-Gaz, démontage et nettoyage.
- V-E : démontage et nettoyage des bouches d'extraction classique.
- R : remplacement d'une bouche VMC-Gaz défectueuse.
- R : remplacement d'une bouche d'extraction classique défectueuse.
- R : pose d'une manchette de fixation et réfection de son étanchéité aéraulique.

3. Contrôle et entretien du conduit de raccordement et des conduits de liaison

- V-E : vérification de la vacuité et du bon état des conduits de raccordement.
- E : nettoyage du conduit de raccordement.
- V-E : vérification de la vacuité et du bon état des conduits de liaison.
- V-E : nettoyage du conduit de liaison.
- R : réfection / remplacement du conduit raccordement.
- R : réfection / remplacement du conduit de liaison.
- A : mauvais état du conduit de raccordement.
- A : mauvais état du conduit de liaison.

4. Vérification de l'absence perturbateurs

- V : contrôle de l'absence d'appareils perturbateurs.
- A : présence d'un appareil motorisé (hotte, sèche linge, ...) raccordé à la VMC-Gaz.
- A : présence d'un appareil d'eau chaude et/ou de chauffage non raccordé dans le dans le local où se situe le générateur VMC-Gaz.
- A : présence d'un dispositif d'extraction d'air individuel vers l'extérieur (utilisation déconseillée).

5. Vérification du type d'appareil et du fonctionnement du dispositif de contrôle du DSC dans le logement

- V : vérification du fonctionnement du dispositif de contrôle du DSC.
- R : mise en place d'un organe de coupure de l'alimentation 24 V du relais.
- R : remplacement d'un relais de sécurité défectueux.
- R : raccordement de la ligne chaudière au relais de sécurité.
- R : remplacement d'un récepteur défectueux.
- A : l'appareil VMC est raccordé électriquement à une prise standard.
- A : l'appareil VMC n'est pas spécifique VMC-Gaz.

**CERTIFICAT QUINQUENNAL DE CONTROLE ET D'ENTRETIEN
DE L'INSTALLATION COLLECTIVE DE VMC-GAZ**

Opération visitée : Date de réalisation :
Adresse de la résidence :
Bâtiment ou cage : Nombre de logements concernés :
Référence extracteur :

Gestionnaire :
Adresse : Téléphone :

Caractéristiques de l'installation VMC-Gaz

type ⁽¹⁾ : modulée / non modulée / hygro-gaz directe / inversée
nombre de colonnes cuisine : nombre total de colonnes :
type sécurité collective ⁽¹⁾ : DSC filaire / DSC par courants porteurs

⁽¹⁾ surligner la bonne mention

Je soussigné,, représentant de la société, certifie avoir réalisé les opérations de vérification et d'entretien quinquennales de l'installation de VMC-Gaz conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 avril 1985 modifié par l'arrêté du 30 mai 1989.

J'ai réalisé les opérations suivantes pour tous les logements desservis par cette installation :

- contrôle et entretien des entrées d'air,
- contrôle et entretien des bouches d'extraction,
- contrôle et entretien du conduit de raccordement et des conduits de liaison,
- vérification de l'absence d'appareils perturbateurs,
- vérification du type d'appareil dans le logement,
- contrôle du réseau collecteur horizontal et vertical,
- **vérification et réglage du réseau aéraulique par mesures de dépression et de débits,**
- **vérification du bon fonctionnement de l'ensemble du dispositif de DSC.**

Remplacements / réfections de matériels / corrections réalisées	localisation

Type anomalies identifiées dans le cadre de la visite et nécessitant une intervention ultérieure	localisation

Le technicien de maintenance
Signature

Le client
Nom et signature

ATTESTATION DE CONFORMITE DU DISPOSITIF DE SECURITE COLLECTIVE SUR VMC GAZ AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Installation de ventilation mécanique contrôlée combinée avec l'extraction des gaz brûlés d'appareils de chauffage ou de production d'eau chaude raccordés :

Dispositions réglementaires de référence :

Document COPREC de septembre 1988 Réf. : COPREC DC/NR/5 modifié janvier 1991
approuvé par décision ministérielle.

Références du projet d'installation :

- Nom de l'opération :
- Nombre de logements desservis :
- Nombre de Caissons :
- Adresse(s) de l'opération :
- Maître d'ouvrage :

Je soussigné, Monsieur _____, agissant en qualité de _____ pour le compte de l'entreprise désignée ci-dessous, déclare avoir exécuté l'installation d'un système de sécurité collective sur une VMC GAZ existante et certifie que le matériel mis en place est conforme à la réglementation en vigueur, et atteste avoir procédé aux essais du dispositif de sécurité qui se sont révélés satisfaisants sur l'ensemble des logements et des installations.

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Fait à _____, le _____

Cachet de l'entreprise

Signature